République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Envoyé en préfecture le 08/11/2026
Reçu en préfecture le 08/11/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20261029-123_29102026-DE

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	22/10/2026
Date d'affichage	22/10/2026

ordre CM	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	LE BLANC	Philippe	x			
7	HERVE	Hubert	x			
8	MONNET	Philippe	x			
9	CADOUX	Erwan	x			
10	CHEMINANT	Valérie	x			
11	GROUS	Laëtitia		x		
12	SÉMERIL	Béatrice	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
15	MOREL	Aurélie	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14

123 - DÉPARTEMENT 35 : CONVENTION RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LA VOIE VERTE DÉPARTEMENTALE FOUGÈRES-LOUVIGNÉ DU DÉSERT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet Convention, entre la Commune et de Département d'Ille-et-Vilaine, pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la voie verte départementale Fougères – Louvigné-du-Désert.

Envoyé en préfecture le 08/11/2026
Reçu en préfecture le 08/11/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20261029-123_29102026-DE

La Commune de Parigné souhaite réaliser un aménagement sur la voie verte Fougères – Louvigné-du-Désert visant à valoriser le patrimoine naturel et bâti :

- Créer une voie communale reliant le lieu-dit Le Pesnay et intersectant la voie verte, afin d'améliorer la desserte du lieu-dit et faciliter la connexion par liaison cyclable et piétonne à l'espace naturel sensible de la Tourbière de Landemarais situé à proximité.
- Valoriser le bâti de l'ancienne halte ferroviaire de « la gare de Villamée » et aménager une halte pour cyclotouristes et randonneurs au lieu-dit la gare de Villamée

Le Département étant propriétaire de la voie verte, incluant la halte ferrovière, et de plusieurs parcelles situées sur l'emprise du projet, la présente convention a pour objet de définir les conditions de sa mise en œuvre et les responsabilités qui incombent à chacune des parties.

Le projet de convention est mis sur la table.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité :
valide le projet de convention tel que présenté
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée

Secrétaire de séance,

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD
Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.11.06 15:15:48 +01'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)